

# Faciliter l'installation et la transmission des exploitations

## Description :

Près de la moitié des exploitants agricoles du Parc ont plus de 50 ans, avec quelques disparités fortes selon les secteurs. Le renouvellement des générations est donc un enjeu important pour le Parc avec, à ce jour, un taux de renouvellement d'une installation pour trois départs.

Il convient donc de bien anticiper sur les cessations d'activités afin de mieux accompagner les candidats à la reprise.

Deux études de repérage (enquêtes auprès des agriculteurs, âgés de plus de 53 ans, sur leurs projets de transmission) ont été menées, à titre expérimental, sur deux communautés de communes du Parc.

Elles ont permis de disposer d'une base de travail commune permettant de mieux préparer l'avenir de l'activité, en partageant notamment les informations avec les collectivités du territoire concerné, qui ont compétence en matière d'urbanisme.

Les enjeux portent donc à la fois sur l'accompagnement des cédants et des repreneurs.

Le territoire se fixe pour objectif, à échéance de 2020, de tendre vers un taux de renouvellement d'une installation pour deux départs. Cet objectif suppose que soient mobilisés ensemble les acteurs du foncier, de l'accompagnement des agriculteurs et de la formation agricole, en lien étroit avec les collectivités locales.

## **Principales actions proposées**

:

Généralisation des études de repérage, en y intégrant un diagnostic du foncier

Optimisation des mesures d'accompagnement existantes ( démarches collectives, parrainage, ..., ) et développement de mesures innovantes pour faciliter la transmission des exploitations

Facilitation de l'accès au foncier, notamment pour les micro-productions et les petites exploitations (réserves foncières, acquisition collective de foncier dans le cadre de projets d'épargne solidaire, ... ) en lien avec les collectivités locales

Mise en place de formations pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs projets de recherche d'associés et d'amélioration de l'organisation du travail ( bilan travail, groupement d'employeurs...), afin de répondre à la problématique

de la main d'oeuvre.

## **Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :**

- La Chambre d'agriculture est un partenaire essentiel des études de repérage, puisqu'elle dispose du savoir-faire sur la problématique de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation des jeunes agriculteurs.
- Les plans d'actions ne peuvent être construits et mis en œuvre que de manière partenariale avec l'ensemble des acteurs intervenant dans l'installation en agriculture (Chambre d'Agriculture, GRDA, SAFER...), y compris dans le domaine du foncier.
- Le Syndicat mixte du Parc assurera la maîtrise d'ouvrage des études de repérage.

## **Territorialisation de la mesure :**

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire du Parc. Toutefois, elle sera déployée en priorité dans les secteurs où l'âge moyen des exploitants est le plus élevé et dans les espaces proches des agglomérations, en complément de la mesure 41 sur le foncier.

### **Indicateurs**

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

## **Analyses**

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014